

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** OR INTENSE (sans CMR, sans DEP)

**Version:** 1

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Identificateur de produit:** OR INTENSE (NO CMR, NO DEP) (Contenu:3,7-dimethyl-1,6-octadien-3-yl acetate, Acetyl cedrene, Linalool, alpha-iso-Methylionone)  
**Autre identifiant:** Aucun

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usages du produit:** Des fins de fabrication seulement

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de l'entreprise:

Latitude Nature  
Le Fournies  
81350 Andouque  
France  
Tel 0563472181  
Email :info@latitudenature.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro de téléphone en cas d'urgence:** +33(0)1 45 42 59 59 Société/Organisme : ORFILA (INRS)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

**Classe et catégorie de danger:** Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 2  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2  
Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1  
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2  
H315, Provoque une irritation cutanée.  
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Mention d'avertissement** Attention

**Mention de danger** H315, Provoque une irritation cutanée.

---

---

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** OR INTENSE (NO CMR, NO DEP)

**Version:** 1

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information complémentaire:**

EUH208, Contient pin-2(3)-ene;2,6,6-Trimethylbicyclo[3.1.1]hept-2-ene, Coumarin, Cineole, Hexyl salicylate, Limonene, Vetiveryl acetate, 1,2,3,3a,4,5,6,8a-octahydro-2-isopropylidene-4,8-dimethylazulen-6-ol. Peut produire une réaction allergique.

**Conseil de prudence**

P261, Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264, Se laver soigneusement après manipulation.

P272, Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273, Éviter le rejet dans l'environnement.

P280, Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302/352, EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305/351/338, EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333/313, En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337/313, Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362, Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P391, Recueillir le produit répandu.

P501, Éliminer le contenu/réceptif dans: site d'élimination approuvé.

**Pictogrammes**



**2.3. Autres dangers** Aucun

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

**Contenu:**

Nom	CAS	CE	N° de registre REACH	%	Classification du Règlement (CE) n°1272/2008
Linalool	78-70-6	201-134-4		5-<10%	SCI 2-EDI 2-SS 1B; H315-H317-H319,-
3,7-dimethyl-1,6-octadien-3-yl acetate	115-95-7	204-116-4	01-2119474016-42	5-<10%	SCI 2-EDI 2-SS 1B; H315-H317-H319,-
Benzyl Benzoate	120-51-4	204-402-9	01-2119976371-33	1-<5%	ATO 4-EH A1-EH C2; H302-H400-H411,-

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** OR INTENSE (NO CMR, NO DEP)

**Version:** 1

3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	233-732-6		1-<5%	SCI 2-EDI 2;H315-H319,-
Acetyl cedrene	32388-55-9	251-020-3		1-<5%	SS 1B-EH A1-EH C1; H317-H400-H410,-
alpha-iso-Methylionone	127-51-5	204-846-3		1-<5%	SS 1B-EH C2;H315-H317-H411,-
Coumarin	91-64-5	202-086-7	01-2119949300-45	1-<5%	SS 1B;H317,-
Hexyl salicylate	6259-76-3	228-408-6		1-<5%	SCI 2-EDI 2-SS 1-REP 2-EH A1-EH C1;H315-H317-H319-H361-H410,-
Vetiveryl acetate	62563-80-8, 117-98-6, 84082-84-8	263-597-9	01-2120755957-35	0.1-<1%	SS 1B-EH C2;H317-H411,-
beta-caryophyllene	87-44-5	201-746-1		0.1-<1%	AH 1;H304,-
1,2,3,3a,4,5,6,8a-octahydro-2-isopropylidene-4,8-dimethylazulen-6-ol	68129-81-7	268-578-9		0.1-<1%	SCI 2-EDI 2-SS 1; H315-H317-H319,-
Cineole	470-82-6	207-431-5		0.1-<1%	FL 3-SS 1B-EH C3; H226-H317-H412,-
Limonene	5989-27-5	227-813-5	01-2119529223-47	0.1-<1%	FL 3-SCI 2-SS 1-EH A1-EH C1;H226-H315-H317-H400-H410,-
pin-2(3)-ene;2,6,6-Trimethylbicyclo[3.1.1]hept-2-ene	80-56-8	201-291-9		0.1-<1%	FL 3-SCI 2-SS 1B-AH 1-EH A1-EH C1;H226-H304-H315-H317-H400-H410,-
(-)-pin-2(10)-ene;L-6,6-dimethyl-2-methylenebicyclo(3.1.1)heptane	127-91-3	204-872-5	01-2119519230-54	<0.1%	FL 3-SCI 2-SS 1B-AH 1-EH A1-EH C1;H226-H304-H315-H317-H400-H410,-
delta-3-Carene	13466-78-9	236-719-3	01-2119520252-55	<0.1%	FL 3-SCI 2-SS 1-AH 1-EH A1-EH C1;H226-H304-H315-H317-H400-H410,-
7-Methyl-3-methyleneocta-1,6-diene	123-35-3	204-622-5		<0.1%	FL 3-SCI 2-EDI 2-AH 1-EH A1-EH C2;H226-H304-H315-H319-H400-H411,-
6-Methyl-2-(4-methylcyclohex-3-enyl)hept-1,5-diene	495-62-5	207-805-8		<0.1%	SCI 2-SS 1B-AH 1; H304-H315-H317,-
(E)-7,11-dimethyl-3-methylenedodeca-1,6,10-triene	18794-84-8	242-582-0		<0.1%	AH 1;H304,-
p-cymene	99-87-6	202-796-7		<0.1%	FL 3-AH 1-EH C2; H226-H304-H411,-

### Substances présentant des limites d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires:

Nom	CAS	CE	%
(2-methoxymethylethoxy)propanol	34590-94-8	252-104-2	20-<50%
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	128-37-0	204-881-4	<0.1%
Benzyl Benzoate	120-51-4	204-402-9	1-<5%

### Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes et très bioaccumulables, au-delà de 0,1%:

Non applicable

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** OR INTENSE (NO CMR, NO DEP)

**Version:** 1

## **SECTION 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Non attendu, voir Section 4.1 pour plus d'informations.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Milieux compatibles: Dioxyde de carbone, Voie sèche, Mousse.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, possible libération: Monoxyde de carbone, composés organiques non identifiés.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire adapté.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter l'inhalation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir les mesures de protection dans les Sections 7 et 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Tenir à distance des canalisations, de l'eau de surface et souterraine et du sol.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Retirer les sources d'inflammation. Fournir une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation excessive des vapeurs. Contenir immédiatement tout déversement à l'aide de sable ou de poudre inerte. Mettre au rebut conformément aux réglementations locales.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir également les sections 8 et 13.

---

---

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** OR INTENSE (NO CMR, NO DEP)

**Version:** 1

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à distance de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer. Porter un équipement de protection individuelle si nécessaire. Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle. Utiliser dans des espaces correctement ventilés. Interdiction de boire, de manger ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit bien ventilé. Fermer correctement le conteneur. Conserver au frais. Fixer/Attacher le conteneur et l'équipement de réception. Utiliser un équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

Ingrédient	CAS	CE	Description	Valeur
(2-methoxymethylethoxy) propanol	34590-94-8	252-104-2	Limite d'exposition à long terme (VEMP) (ppm)	50
			Limite d'exposition à long terme (VEMP) (mg/m3)	308
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	128-37-0	204-881-4	Limite d'exposition à long terme (VEMP) (mg/m3)	10
Benzyl Benzoate	120-51-4	204-402-9	LEP R.U., valeur à long terme, mgm3	5.1 mg/m <sup>3</sup>
			LEP R.U., valeur à court terme, mgm3	102 mg/m <sup>3</sup>
			Limite d'exposition à long terme (VEMP) (mg/m3)	2.6

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Protection des yeux / de la peau

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Protection respiratoire

Garantir une ventilation adéquate et continue afin d'éviter la formation excessive de vapeur et d'assurer le respect des limites d'exposition sur le lieu de travail. Si nécessaire, et en fonction des caractéristiques et des volumes d'utilisation, les contrôles techniques suivants peuvent être requis comme mesures de protection supplémentaires : a) Isoler les

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** OR INTENSE (NO CMR, NO DEP)

**Version:** 1

salles de mélange et les autres espaces où ce matériau est utilisé ou manipulé à découvert. Maintenir ces espaces à une pression inférieure à celle du reste de l'usine. b) Porter un équipement de protection individuelle - un appareil respiratoire agréé correctement installé et équipé d'une cartouche ou d'un boîtier filtrant la vapeur organique et d'un filtre à particules. c) Utiliser une ventilation par aspiration locale autour des réservoirs ouverts et des autres sources ouvertes entraînant une exposition potentielle afin d'éviter une inhalation excessive, y compris les espaces où le matériau est pesé ou mesuré à découvert. De plus, utiliser une ventilation par dilution générale dans l'espace de travail afin de supprimer ou de réduire l'éventuelle exposition du personnel. d) Utiliser des systèmes clos pour transférer et traiter ce matériau.

Voir également les Sections 2 et 7.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect:</b>	Non déterminé
<b>Odeur:</b>	Non déterminé
<b>Seuil Olfactif:</b>	Non déterminé
<b>pH:</b>	Non déterminé
<b>Point de fusion / point de congélation:</b>	Non déterminé
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition;</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair;</b>	> 61 °C
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide , gaz):</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité supérieures/inférieures ou limites d'explosivité:</b>	Le produit ne présente pas de risque d'explosion
<b>Pression de vapeur;</b>	Non déterminé
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé
<b>Densité relative;</b>	Non déterminé
<b>Solubilité(s);</b>	Non déterminé
<b>Coefficient de répartition n- eau/octanol:</b>	Non déterminé
<b>Température d'auto-allumage:</b>	Non déterminé
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé
<b>Viscosité:</b>	Non déterminé
<b>Des propriétés explosives:</b>	Non prévu
<b>Les propriétés oxydantes:</b>	Non prévu

**9.2. Autres informations**                      Aucune disponibilité

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Ne présente aucun danger significatif de réactivité en soi ou au contact de l'eau.

#### 10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité dans des conditions normales de conservation.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** OR INTENSE (NO CMR, NO DEP)

**Version:** 1

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non attendu dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur extrême.

### 10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec des acides forts, des alcalis ou des agents oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Non attendu.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Ce mélange n'a pas été soumis à essai dans son ensemble concernant les effets sur la santé. Ces derniers ont été calculés à l'aide des méthodes énoncées dans le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

**Toxicité Aiguë:** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale >5000

Toxicité aiguë par voie cutanée >5000

Toxicité aiguë par inhalation Non disponible.

**Corrosion/irritation cutanée:** Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 2

**Lésion oculaire grave/irritation oculaire:** Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction:** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT-exposition unique:** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT-exposition répétée:** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Information sur les ingrédients dangereux du mélange

Ingrédient	CAS	CE	LD50/ATE Voie orale	LD50/ATE Voie cutanée	LC50/ATE Inhalation	LC50 Voie
Benzyl Benzoate	120-51-4	204-402-9	1500	4000	Non disponible.	Non disponible.

Voir les Sections 2 et 3 pour des informations complémentaires.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** OR INTENSE (NO CMR, NO DEP)

**Version:** 1

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2. Persistance et dégradabilité** Non disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol** Non disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance ne respecte pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH, Annexe XIII.

#### 12.6. Autres effets néfastes

This material contains \*% Volatile Organic Compounds.: 45.64181%

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Mettre au rebut conformément aux réglementations locales. Éviter de mettre au rebut dans les systèmes d'évacuation et dans l'environnement. Les conteneurs vides doivent être apportés à un site agréé de traitement des déchets pour leur recyclage ou leur mise au rebut.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

**14.1. Numéro ONU** UN3082

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Acetyl cedrene, Hexyl salicylate)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport** 9

**Sous-risque:** -

**14.4. Groupe d'emballage** III

**14.5. Dangers pour l'environnement** Cette substance est dangereuse pour l'environnement.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Aucun supplément

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

### SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucun supplément

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

### SECTION 16: Autres informations»



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** OR INTENSE (NO CMR, NO DEP) A343001

**Version:** 1

**Limite de concentration en %:** EH C2=66.69% EH C3=6.67% SCI 2=51.83% EDI 2=51.83% SS 1=12.36%

**Total valeurs fractionnaires:** EH C2=1.50 EH C3=15.00 SCI 2=1.93 EDI 2=1.93 SS 1=8.09

**Légende des révisions:**

Non applicable

**Code des abréviations:**

Abréviation	Signification
AH 1	Danger par aspiration, catégorie de danger 1
ATO 4	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4
EDI 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
EH A1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
EH C1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
EH C2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
EH C3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
FL 3	Liquides inflammables, catégorie de danger 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
P242	Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P270	Interdiction de manger, de boire ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301/310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301/312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** OR INTENSE (NO CMR, NO DEP)

**Version:** 1

P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P303/361/353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308/313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P330	Rincer la bouche.
P331	NE PAS faire vomir.
P332/313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333/313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337/313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P370/378	En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction: Foam, Produit chimique sec, Le dioxyde de carbone.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403/235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans: site d'élimination approuvé.
REP 2	Toxicité pour la reproduction, catégories de danger 2
SCI 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 2
SS 1	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
SS 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont à notre connaissance véridiques et exactes, cependant toutes les données, instructions, recommandations et/ou suggestions ne sont pas garanties.